Quiconque se rend auprès d'un voyant et l'interroge au sujet de quoi que ce soit, sa prière n'est pas acceptée durant quarante jours.

Certaines épouses du Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) relatent qu'il a dit : « Quiconque se rend auprès d'un voyant et l'interroge au sujet de quoi que ce soit, sa prière n'est pas acceptée durant quarante jours. »
[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Le Prophète (qu'Allah le couvre d'éloges et le préserve) met en garde contre le fait d'aller voir un voyant - nom général pour désigner le devin, l'astrologue, le géomancien et autres individus prétendant connaitre l'Invisible par ce qu'ils avancent et utilisent - et que du seul fait de l'interroger à propos de ce qui a trait à de l'Invisible, Allah le privera de la rétribution de sa prière pendant quarante jours. C'est une punition à son égard en raison de ce péché et de cette grande faute commise.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/5986